



PREFECTURE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

Monsieur Michel CADOT
Préfet de région

Montreuil, le 19 mars 2020

Monsieur Le Préfet

Les Unions Régionales CGT-FO-FSU-Solidaires ont contribué, depuis la semaine dernière, à ce que toutes les mesures soient prises pour assurer la sécurité des salariés dans leur ensemble.

Nos organisations estiment aujourd'hui que tout n'a pas été fait pour garantir celle-ci et particulièrement sur les moyens à mettre en œuvre à l'hôpital mais également dans tous les services publics et dans le secteur privé.

Dans les derniers jours, il nous semble que des déclarations contradictoires et difficilement compréhensibles circulent sur la dangerosité du virus, sur le confinement, sur l'approvisionnement des matériels non seulement pour les personnels de santé mais également pour la population d'une façon plus générale, sur les capacités d'accueil en réanimation, sur les capacités de production des matériels, particulièrement en Ile-de-France.

En Ile-de-France, aucun élément ne nous a été communiqué concernant l'évolution de la maladie, les moyens mis en œuvre dans tous les secteurs, les capacités à produire masques, gel, ventilateurs pulmonaires, les effectifs nécessaires pour renforcer les équipes existantes au bord de l'asphyxie, les lits qu'il convient de multiplier pour accueillir les malades.

Nos organisations, attachées à l'existence des moyens concernant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail, se doivent d'obtenir les éléments réels concernant la santé des travailleurs d'autant que la réforme du Code du travail a entraîné des coupes sombres sur ce qui existait avec la disparition des CHS-CT.

Nos organisations demandent à obtenir toutes les informations réelles sur la situation vécue en Ile-de-France par tous les moyens que vous jugerez utile.

De plus, les restrictions de circulation et nos responsabilités collectives nécessitent de trouver une solution permettant aux premier.e.s dirigeant.e.s de nos organisations (Unions Régionales, Unions départementales et Unions locales), les

élu.e.s et les mandaté.e.s (entre autres les conseiller.e.s du salarié) de se déplacer pour garantir le droit à l'exercice syndical et l'application pleine de ce droit dans les entreprises et sur les territoires.

De même, si nous comprenons la nécessité d'ordre public, s'agissant des obligations de service (dans la santé, l'enseignement, l'aide à domicile, l'approvisionnement des denrées alimentaires et de premières nécessités, les transports, ...), de nombreuses questions se posent sur l'application des consignes dans les entreprises et collectivités. Cette situation anxiogène pèse fortement sur la santé mentale des travailleurs et des travailleuses avec tous les risques d'accidentologie que cela induit dans un contexte de travail.

Nos organisations constatent que les dispositions prises par les employeurs sont très variables et nombreux sont ceux qui ne respectent pas leurs obligations légales et spécifiques dans cette situation de crise, ce qui pose un problème évident dans cette période particulière.

Nos organisations nous font également remonter le manque d'informations concernant l'impact précis des mesures prises par le gouvernement ou les directions pour les salarié.e.s et tout particulièrement pour les plus précaires et celles et ceux des TPE, associations (vie quotidienne, garantie du maintien de leur revenus, contrat de travail organisation du travail, santé, hygiène et sécurité, garde d'enfants).

Pour finir, nos organisations vous demandent de bien faire appliquer par les entreprises d'île de France, le zéro licenciement dans cette période de crise sanitaire, demandé par le Président de la République le 16 mars, en suspendant pour commencer, toutes les convocations aux commissions de discipline et aux entretiens préalables pouvant aller jusqu'au licenciement. Nous demandons aussi le prolongement de tous les contrats dans la fonction publique qui arrivent à échéance pendant la période de confinement.

Dans l'attente d'une réponse dans les meilleurs délais, veuillez agréer, Monsieur le Préfet nos respectueuses salutations.

Les Unions Régionales CGT-FO-FSU-SOLIDAIRES

Les organisations de jeunesse UNEF-UNL

Copie Au Directeur Régional de la Direccte ile de France